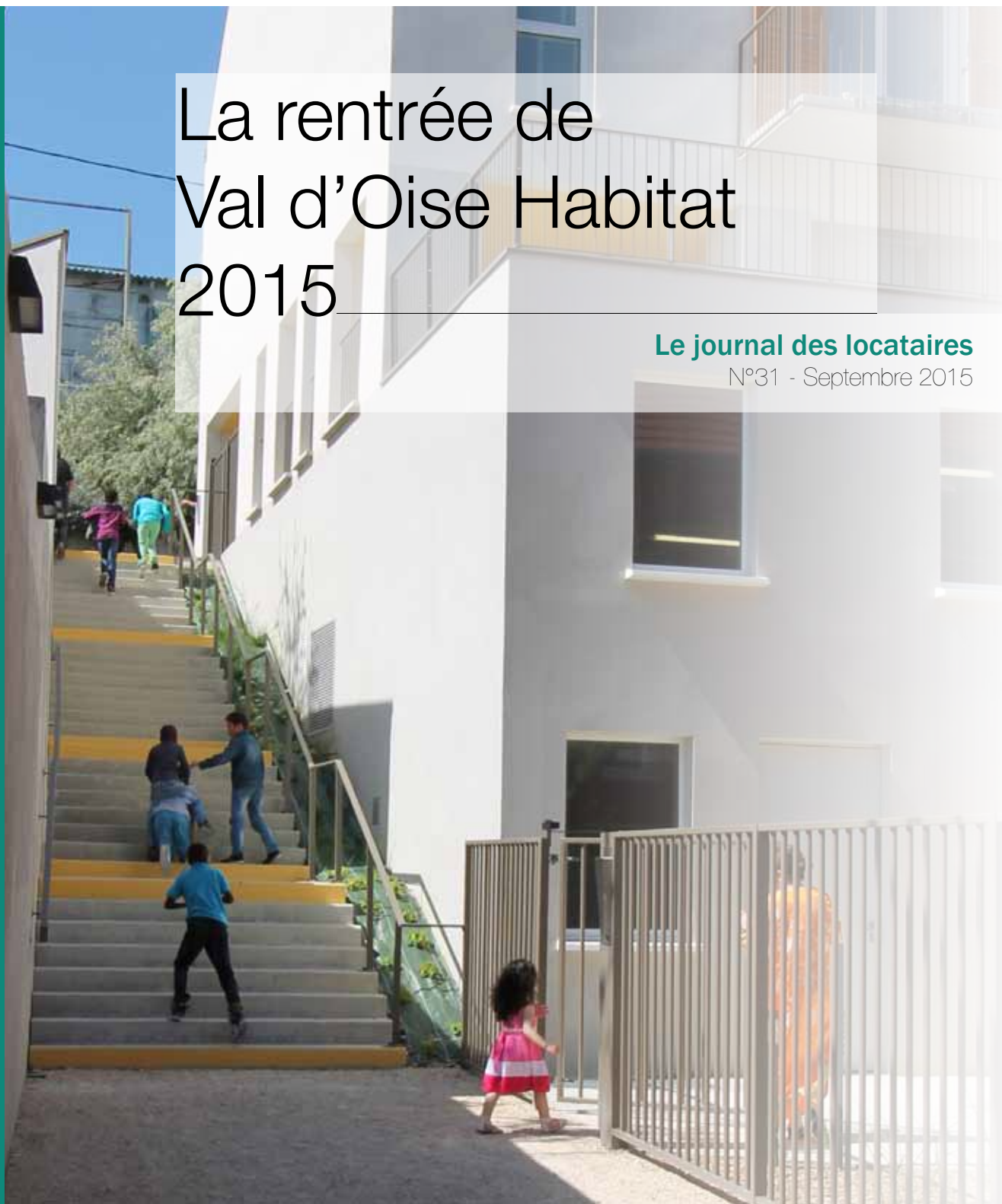


COM' chez nous

La rentrée de Val d'Oise Habitat 2015

Le journal des locataires

N°31 - Septembre 2015





Xavier Haquin

Président de VOH
Conseiller départemental

Mesdames, messieurs les locataires

C'est avec fierté que je me présente à vous en tant que président de Val d'Oise Habitat. Il est en effet plaisant de prendre la tête d'un office en voie de développement.

du Val d'Oise ainsi que sa réputation témoigne de son dynamisme et c'est ce qui en fait aujourd'hui le 4ème bailleur social du Val d'Oise, mais la tâche à accomplir est encore vaste :

La concertation tiendra une place privilégiée dans nos relations afin que chacun puisse tirer le bénéfice de nos actions quotidiennes. Je vous laisse découvrir dans ce numéro

‘La concertation tiendra une place privilégiée dans nos relations’

Val d'Oise Habitat se distingue par sa qualité de travail et ses valeurs, c'est un organisme qui s'emploie à rester proche de ses locataires afin de satisfaire au mieux au bien vivre ensemble. Son rayonnement au sein

35 000 demandeurs de logement en Ile de France. Aussi je m'emploierai à préserver votre habitat et à poursuivre l'action de développement de votre office pour répondre à une demande sans cesse croissante.

des événements qui vous permettront de constater que nous sommes déjà au cœur de l'action.

Bonne Lecture

Sommaire

Permanence du président Xavier Haquin	p.3
Décoration fleurie.....	p.3
Remerciement concernant l'enquête de satisfaction	p.3
Renforcement de notre service de proximité	p.4
Stop aux nuisances sonores	p.4
Nouveau Conseil d'administration	p.5
Moyens de paiement	p.6
Le blog de Val d'Oise Habitat	p.6
Espace détente	p.8

UN HOMMAGE

Nous tenions à adresser un hommage à la famille, aux proches et collègues de Monsieur Guy Vasseur, qui nous a quitté au mois d'août 2015 à l'âge de 80 ans.

Locataire et administrateur de longue date au sein de Val d'Oise Habitat, il était très attaché à ce qui fait le quotidien des locataires et ses interventions au Conseil d'Administration étaient toujours imprégnées de la réalité du terrain.



Le président de Val d'Oise Habitat, Xavier Haquin.

PERMANENCE DU PRESIDENT

Le président de Val d'Oise Habitat, Monsieur Xavier Haquin, a tenu le 22 septembre 2015, une permanence au sein de l'Agence Ouest de Cergy - Résidence La Croix Saint Sylvère au cours de laquelle une vingtaine de locataires ont été rencontrés.

Cette permanence était l'occasion pour Monsieur Haquin de rencontrer sur rendez-vous les locataires et ainsi de pouvoir discuter avec eux de sujets tournant autour de leur logement. Cette permanence qui a duré toute l'après-midi sera reconduite dans le futur ; en effet d'autres sont prévues début octobre 2015 pour le secteur Est et début novembre 2015 pour le secteur centre.



DECORATION FLEURIE

Des locataires de plusieurs résidences de Val d'Oise Habitat ont embelli leur résidence en composant de magnifiques jardinières fleuries aux balcons ou en créant des jardins fleuris sur les terrasses.

Faites nous parvenir vos photos !

Des balcons en fleur à la Résidence les Musiciens à Argenteuil et à la Résidence les Rougettes à Cergy

Des facades et balcons fleuris à la Résidence Pascal à Montmorency



REMERCIEMENT

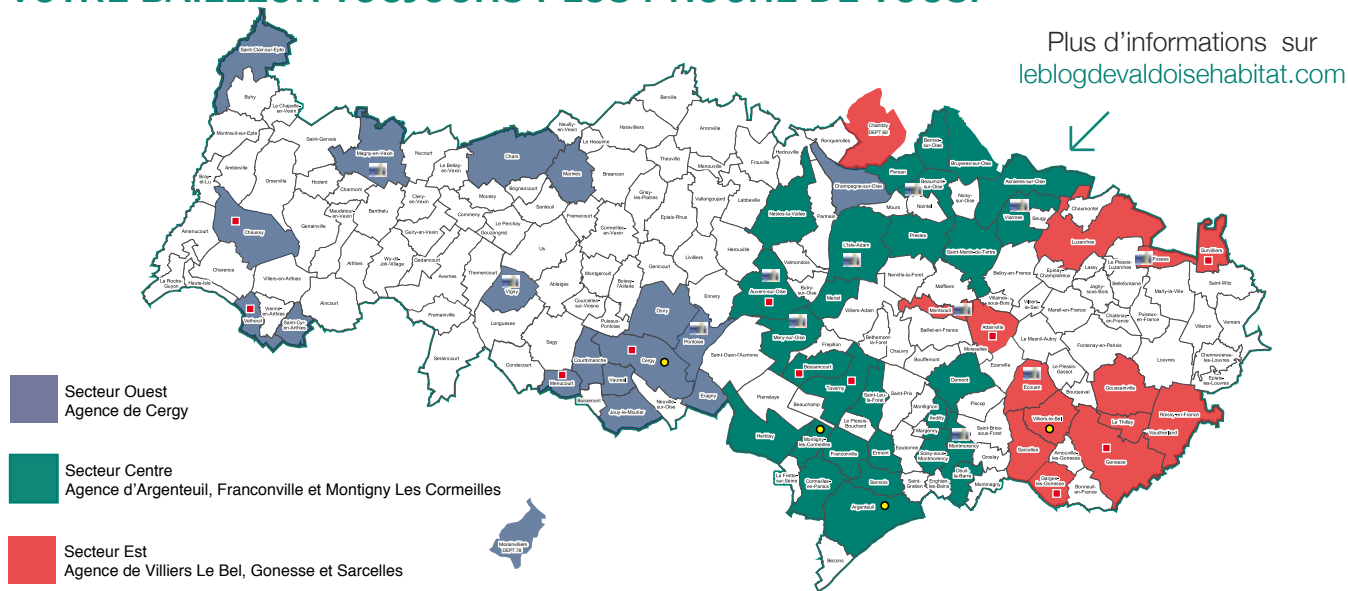
Pour la première fois, une enquête de « proximité » a été lancée concernant l'enquête de satisfaction des locataires.

745 personnes ont ainsi été interrogées que ce soit par téléphone ou par visite à leur domicile de nos agents.

Et c'est pour cela que Val d'Oise Habitat voulait remercier vivement tous les locataires, qui ont apporté leur contribution pour nous permettre de renforcer l'action de nos services et répondre de manière plus précise à vos attentes.

Le détail des réponses à cette enquête se trouve dans le blog www.leblogdevaldoisehabitat.com.

VOTRE BAILLEUR TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS.



Comme évoqué dans le «comunik» envoyé fin août, le parc de résidences de Val d'Oise Habitat est dorénavant découpé en 3 secteurs, pour permettre aux agences et services de renforcer leurs actions de proximité.

Des Gestionnaires Locatifs et Sociaux ont rejoint, depuis le 1er septembre, l'agence de **Cergy** pour le **secteur Ouest**, l'agence de **Villiers Le Bel** pour le **secteur Est** et l'antenne de **Montigny Les Corneilles** pour le **secteur Centre**, dans le but de vous accompagner dans toutes les opérations liées à votre logement.

STOP AUX NUISANCES SONORES

Au sein d'une résidence à Bernes-sur-Oise, Val d'Oise Habitat a su convaincre le juge d'ordonner l'expulsion des locataires de leur logement pour nuisances sonores insupportables. Cette démarche est le résultat du collectif de locataire qui a pris l'initiative de créer un dossier de preuve.

Ce fait est une première chez Val d'Oise Habitat, nous tenions donc à vous rappeler les règles d'usages concernant les nuisances sonores.

Les règles de bon voisinage (Art 1 du règlement intérieur de VOH) sont de limiter le bruit en restant vigilant dans son comportement quotidien, régler le niveau sonore des appareils audio-vidéo (TV, tablette, portable, smartphone...), maîtriser le niveau sonore des paroles/cris, utiliser des appareils bruyants

(machine à laver, appareils de bricolage...) aux heures « admissibles », éviter de claquer les portes, de porter des talons à l'intérieur, fixer les volets... En cas de nuisance sonore insupportable et répétée, il est conseillé de rencontrer



les auteurs de troubles pour leur signaler les faits et leur demander de modifier leur comportement. Si cette démarche n'aboutit pas, cette demande est à écrire en recommandé avec avis de réception.

En parallèle, vous pouvez demander

l'intervention du gardien de votre résidence. En cas de poursuite des bruits excessifs, vous pouvez demander l'intervention d'un conciliateur de justice ou l'intervention en journée d'un agent municipal (ou médiateur).

N'hésitez pas à mettre en place les suites nécessaires comme porter plainte si ces démarches n'ont pas suffi....

N'oubliez pas de réunir des preuves (témoignages de voisins, constat d'huissier...).



*Article du code de la santé publique R 1334-31 :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ; ICI, LORS DE LA VISITE DU PATRIMOINE

Lundi 4 mai 2015, le nouveau conseil d'administration s'est réuni au siège de Val d'Oise Habitat à Cergy-Pontoise.

Monsieur Xavier Haquin a été élu par le conseil d'administration Président de Val d'Oise Habitat.

Le rôle du conseil d'administration:

Il est chargé d'élaborer les choix stratégiques de l'office ; il règle, par ses délibérations les affaires de l'office et notamment la politique générale de l'office, le budget, les programmes de construction, de réhabilitation, la politique des logements ...

La composition type du conseil d'administration est fixée par le code de la construction et de l'habitation.



Les membres élus au sein de l'organe délibérant du Conseil départemental du Val d'Oise :

- Monsieur Xavier HAQUIN : Président de Val d'Oise Habitat et Conseiller Départemental 95 délégué au logement
- Madame Marie-Christine CAVECCHI : Vice-présidente du Conseil Départemental 95 délégué à l'éducation et à l'enseignement supérieur
- Monsieur Philippe METEZEAU : Vice-président du Conseil Départemental 95 délégué à l'action sociale
- Madame Nadia METREF : Conseillère départementale 95 d'Argenteuil 2
- Monsieur Armand PAYET : Conseiller départemental 95 de Cergy 1 délégué à l'égalité des chances et des activités éducatives et citoyennes
- Monsieur Alexandre PUEYO : Conseiller départemental 95 de Cergy 2 en charge du Val d'Oise durable.

Les membres qualifiés :

- Monsieur Patrick BAQUIN : Directeur du Département Développement Economique et Economie Sociale à la Direction du Développement Territorial de la Caisse des Dépôts
- Madame Cécile KERBEL : Directrice Administrative et Financière de la SEMAVO
- Monsieur Georges MOTHIRON : Maire d'Argenteuil
- Monsieur Jean-Michel ROYO : Directeur commercial France Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, en charge du secteur public et institutionnel (ARKEA)
- Madame Catherine CHAPPELLE : Adjointe au maire de Taverny
- Monsieur Emmanuel VIEGAS : Directeur de développement territorial EDF collectivités
- Madame Dominique NEVEU : Conseillère municipale d'Ermont

Les représentants des locataires :

- Madame Brigitte CHARLOTEAUX : Représentante locataires de la CNL
- Monsieur Georges FRESNEAU : Représentant locataires de la CNL
- Monsieur Mohamed LAADJAL : Représentant locataires de l'AFOC

Les représentants d'institutions sociales :

- Monsieur Pascal TISSERAND : Représentant de la caisse d'allocations familiales
- Monsieur Stéphane BARTHUEL : Directeur général PROCILIA (collecteur d'Action logement)
- Madame Christiane CHAUVET JACQUET : Présidente de l'UDAF 95 (union départementale des associations familiales du département)

Les représentants des organisations syndicales de salariés :

- Monsieur Daniel BLANC : CGT95
- Monsieur Raoul JOURNO : CFDT95

Les représentants d'associations œuvrant pour l'insertion :

- Madame Aicha SISSOKO : Directrice de l'AFAVO



Une partie du conseil d'administration ainsi que le Président Xavier Haquin.

Le Conseil départemental du Val d'Oise est notre collectivité de rattachement. Aussi dans le prolongement des résultats des élections départementales du 29 mars 2015, le conseil d'administration de Val d'Oise Habitat est constitué comme suit :

MOYENS DE PAIEMENT

Il existe différents moyens de paiement concernant vos règlements, que ce soit pour les avis d'échéances (à régler au maximum le 5 de chaque mois) ou la régularisation de dette.

1er - Le prélèvement automatique

C'est facile, rapide, sûr et régulier : vous signez une fois le formulaire d'autorisation au prélèvement automatique, accompagné d'un RIB et Val d'Oise Habitat contacte votre banque. Le formulaire est disponible soit dans votre agence, soit auprès de votre gardien, soit sur le site internet <http://www.valdoisehabitat.fr> par téléchargement.



C'est un service entièrement gratuit pour que le paiement de votre loyer soit effectué à la bonne date. Le prélèvement intervient le 4 de chaque mois.

2ème - Le TIP : Titre interbancaire de paiement

Il est situé en bas de l'avis d'échéance et est à renvoyer daté et signé dans l'enveloppe CMTO jointe à l'avis d'échéance (avec un RIB pour le premier envoi).

3ème - EFICASH

Présentez un avis d'échéance à la poste, qui scannera le code barre et encaissera votre règlement.

4ème - Le chèque

Pour tout règlement, faire le chèque à l'ordre de Val d'Oise Habitat avec, au dos, le numéro de dossier ainsi que l'objet de votre règlement.

Ce chèque est à envoyer à l'adresse suivante :

EDIISCAN
Service de remise de chèques
TSA 94103
27091 EVREUX CEDEX 9

5ème - Le mandat cash ou mandat compte

Ce type de paiement est à faire à l'ordre de Val d'Oise Habitat à destination du siège de Val d'Oise Habitat - **1 Avenue de la Palette CS 20716 CERGY 95031 Cergy - Pontoise.**

6ème - Le Virement Bancaire

Il convient de demander à votre agence ou votre gardien le RIB de Val d'Oise Habitat. Vous pouvez également mettre en place un virement permanent auprès de votre banque.

LE BLOG

Val d'Oise Habitat tenait à vous informer de la mise en ligne depuis le 1er septembre 2015, de son blog officiel.

Nous avons souhaité mettre en ligne ce blog pour nous permettre de vous tenir au courant de l'actualité de Val d'Oise Habitat que ce soit au niveau des différents projets de constructions ou réhabilitations mais aussi sur des sujets qui vous concernent directement.



www.leblogdevaldoisehabitat.com



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE de votre appartement à Saint-Martin-Du-Tertre (95)

Résidence «Le télégraphe»*

42 rue Gabriel Péri



PAS
DE TAXE FONCIÈRE
DURANT 15 ANS
TVA à 5,5%

FACILITÉ D'ACHAT
DANS UN IMMEUBLE COMPOSÉ DE
12 LOGEMENTS DISPONIBLES

LOCATION-ACCESSION (PSLA)*

2 pièces	51 m ²	165 300 €
3 pièces	61 m ²	à partir de 204 500 €
4 pièces duplex	88 m ²	250 400 €
5 pièces duplex	96.65 m ²	à partir de 287 500 €

Les avantages de la Location-Accession

- Prix de vente encadré
- TVA réduite à 5,5 %
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Garantie de rachat, de relogement et de revente

Exemple de 2 pièces



CONFORT DE LA RESIDENCE

- Terrasses du balcon
- Chauffage électrique
- Parking privé
- Espace vert



LE CONSEIL EN FINANCEMENT

- Gratuité
- Taux négocié
- Conseils et objectivité
- Interlocuteur

Information
Commercialisation
01 40 04 66 58
venteidf@amallia.fr

Mots Fléchés

R E E W T C S E S R
O H T V N T Y R I E
E H P A E N T I O S
P E L C M E A A B S
A U E A E D T T O A
R L N N G I I A M R
K D Ç C O S B C O R
I F W E L E A O D E
N R I S S R H L X T
G Q K M O P I S U Y

HABITAT
PRESIDENT
VACANCES
TERRASSE
BOIS
PARKING
LOGEMENT
LOCATAIRE

Sudoku

			3	1			5	
9						2		
	3			4				8
	1		4			6		7
7	6						3	2
3		5			7		1	
8				7			2	
		7						5
	5			9	3			

Histoire de nos résidences

Le télégraphe

Le nom de la résidence est lié à la première expé grimentation du télégraphe aérien réalisée le 12 Juillet 1793 par **Claude Chappe**, à proximité de la nouvelle résidence de **Saint-Martin-Du-Tertre**.

Question : Combien de communes composent le département du Val d'Oise?

Réponse dans le prochain numéro de **Val d'Oise Habitat**.

Réponse à la question du N° 30

Une coursive est une galerie de circulation (extérieur, en façade) ou couloir (intérieur) desservant plusieurs logements ou locaux.

LA BD

Retrouver ce strip de la BD «Phil et Sof» dans l'album de Christian Maucler.

BASSE CONSOMMATION

